

2024-1378
2024-06-04

GROUPE 16 HERBICIDE

DES-I-CATE®

**DÉFANANT DE POMMES DE TERRE
HERBICIDE LIQUIDE COMMERCIAL**

AGRICULTURE

Le défanant de pommes de terre DES-I-CATE est une solution destinée à détruire les fanes des pommes de terre avant la récolte

GARANTIE :

ENDOTHAL.....62 g/L

(sous la forme de sel de N,N-diméthyle alkylamine)

N° ENREGISTREMENT 13894

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER



POISON

**CORROSIF POUR LES YEUX
IRRITANT CUTANÉ**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : _____

**UPL AgroSolutions Canada Inc. PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709
1-800-438-6071**

Pour le cas d'urgence chimique: le déversement accidentel, la fuite, le feu, l'exposition ou l'accident, appeler CHEMTREC 1-800-424-9300 PRÉCAUTIONS

2024-1378

2024-06-04

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce produit peut être mortel s'il est avalé ou absorbé par la peau. Grave irritant pour la peau, le nez, les yeux et la gorge. Peut être absorbé par la peau. Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. Éviter qu'il touche les yeux, la peau ou les vêtements. Prendre une douche et changer de vêtements au moins une fois par jour pendant le traitement.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans l'aire d'application pendant le traitement.

Porter des lunettes de protection, des gants et des bottes de caoutchouc, des salopettes, un tablier en caoutchouc et un respirateur pendant la manipulation. **GARDER LES ENFANTS ET LES ANIMAUX HORS DE LA ZONE TRAITÉE JUSQU'À SON ASSÈCHEMENT.** Ne pas ranger à proximité des semences et des aliments pour animaux ou pour humains.

Éviter que le produit n'entre en contact ou dérive vers les autres cultures, arbres ou plantes, il y a risque de blessure. Bien vider le pulvérisateur immédiatement après usage pour faciliter le nettoyage. Toxique pour les poissons. Ne contaminer aucun plan d'eau par une application directe, un nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets et des contenants.

Ne pas retourner sur les lieux et en interdire l'accès pendant les 48 heures suivant le traitement.

Les cultures traitées doivent être uniquement récoltées au moyen d'un dispositif mécanique.

Ne pas nourrir de fourrage traité les vaches laitières ou les animaux de boucherie.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada au www.croplife.ca

NE PAS ÉPANDRE CE PRODUIT PAR VOIE AÉRIENNE

PREMIERS SOINS – En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de

2024-1378

2024-06-04

contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les plantes aquatiques et terrestres. Respecter les zones tampons indiquées dans le

MODE D'EMPLOI.

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des brouillards, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs, des fossés et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter symptomatiquement.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2024-1378
2024-06-04

URGENCE TRANSPORT

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300 Imprimé aux États-Unis d'Amérique

2024-1378
2024-06-04

GROUPE 16 HERBICIDE

DES-I-CATE®

**DÉFANANT DE POMMES DE TERRE
HERBICIDE LIQUIDE COMMERCIAL**

AGRICULTURE

**Le défanant de pommes de terre DES-I-CATE est une solution destinée à détruire les fanes
des pommes de terre avant la récolte**

GARANTIE :

ENDOTHAL.....62 g/L

(sous la forme de sel de N,N-diméthyle alkylamine)

N° ENREGISTREMENT 13894

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER



POISON

**CORROSIF POUR LES YEUX
IRRITANT CUTANÉ**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : _____

UPL AgroSolutions Canada Inc.630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406
1-800-438-6071

2024-1378

2024-06-04

Pour le cas d'urgence chimique: le déversement accidentel, la fuite, le feu, l'exposition ou l'accident, appeler CHEMTREC 1-800-424-9300

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce produit peut être mortel s'il est avalé ou absorbé par la peau. Grave irritant pour la peau, le nez, les yeux et la gorge. Peut être absorbé par la peau. Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. Éviter qu'il touche les yeux, la peau ou les vêtements. Prendre une douche et changer de vêtements au moins une fois par jour pendant le traitement.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans l'aire d'application pendant le traitement.

Porter des lunettes de protection, des gants et des bottes de caoutchouc, des salopettes, un tablier en caoutchouc et un respirateur pendant la manipulation. **GARDER LES ENFANTS ET LES ANIMAUX HORS DE LA ZONE TRAITÉE JUSQU'À SON ASSÈCHEMENT.** Ne pas ranger à proximité des semences et des aliments pour animaux ou pour humains.

Éviter que le produit n'entre en contact ou dérive vers les autres cultures, arbres ou plantes, il y a risque de blessure. Bien vider le pulvérisateur immédiatement après usage pour faciliter le nettoyage. Toxique pour les poissons. Ne contaminer aucun plan d'eau par une application directe, un nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets et des contenants.

Ne pas retourner sur les lieux et en interdire l'accès pendant les 48 heures suivant le traitement.

Les cultures traitées doivent être uniquement récoltées au moyen d'un dispositif mécanique.

Ne pas nourrir de fourrage traité les vaches laitières ou les animaux de boucherie.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada au www.croplife.ca.

NE PAS ÉPANDRE CE PRODUIT PAR VOIE AÉRIENNE

2024-1378
2024-06-04

PREMIERS SOINS – En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est **TOXIQUE** pour les plantes aquatiques et terrestres. Respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs, des fossés et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter symptomatiquement.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le dénant de pommes de terre DES-I-CATE est un herbicide liquide, soluble à l'eau de type contact pour détruire les fanes de pommes de terre. En plus de faciliter la récolte, le dénant de pommes de terre DES-I-CATE contribue à fixer la peau du tubercule, à empêcher la pourriture et à détruire les mauvaises herbes.

MODE D'EMPLOI

Afin d'empêcher de former de l'écume, remplir le réservoir d'eau et ensuite, ajouter le dénant de pommes de terre DES-I-CATE. Appliquer aux fanes de pommes de terre 10 à 14 jours avant la récolte en respectant le dosage du dénant de pommes de terre DES-I-CATE recommandé, bien mélangé avec de l'eau, comme suit :

2024-1378
2024-06-04

Croissance légère de fanes – Appliquer 17 à 22 litres de déanant de pommes de terre DES-I-CATE par hectare. Appliquer une dose plus élevée en cas de température plus fraîche, nuageux (moins de 21°C).

Croissance moyenne à élevée de fanes – Appliquer 22 litres de déanant de pommes de terre DES-I-CATE par hectare. En cas de forte croissance de fanes utiliser la dose complète de 22 litres par hectare et vaporiser afin de bien humecter les tiges inférieures. En cas de très forte croissance de fane, une meilleure couverture et une destruction maximale seront obtenues en faisant une double vaporisation, d'abord en remontant le champ ensuite en descendant les allées le même jour avec, chaque fois, 11 litres par hectare pour obtenir 22 litres par hectare,

Pulvérisation sur de grandes cultures : NE PAS épandre le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe moyenne définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

NE PAS épandre ce produit par voie aérienne.

Zones tampons : Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et le côté sous le vent le plus proche des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, régions boisées, brise-vent, terres à bois, haies, grands pâturages libres, rivages et zones arbustives), des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, cours d'eau, réservoirs, milieux humides) et habitats estuariens/marins vulnérables.

Méthode d'application	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :			
	Profondeurs des habitats aquatiques			Habitat terrestre
	Moins d'un mètre	1 à 3 mètres	Plus que 3 mètres	
Pulvérisateur*	10	3	1	1

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

2024-1378

2024-06-04

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et tenir compte de la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve.

REMARQUE : Aucun agent mouillant ni émulsifiant n'est nécessaire avec le déanant de pommes de terre DES-I-CATE. Si les conditions sont favorables à une destruction de fanes rapide, notamment sur des sols de faible humidité ou en cas de température élevée, ne pas utiliser le dosage élevé au risque de provoquer une décoloration des extrémités des tiges.

Une couverture minutieuse de toutes les parties de la plante, tiges et feuilles est nécessaire pour une destruction satisfaisante des fanes. Pour de meilleurs résultats, pulvériser à une pression entre 700 et 1050 kPa avec 500 à 800 litres d'eau par hectare.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

URGENCE TRANSPORT

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

UPL, le logo d'UPL et DES-I-CATE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

Imprimé aux États-Unis d'Amérique

2024-1378
2024-06-04

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service. +))